**CONDITIONS GÉNÉRALES D’UTILISATION DE WORKPLACE**

**INTRODUCTION**

**Workplace by Meta est une plateforme collaborative où tous les employés de Babilou Family peuvent partager des connaissances et des informations liées au travail. Cela signifie que Workplace by Meta fait partie de l’environnement de travail de Babilou Family et se veut un outil de création de valeur pour l’entreprise.**

**Lorsqu’ils utilisent Workplace by Meta, les employés doivent suivre les règles et annexes de Babilou Family et respecter la loi de leur pays. Il diffère de tout autre service Meta que les utilisateurs peuvent utiliser, qui sont régis par leurs propres termes et conditions.**

**Les présentes Conditions Générales d’Utilisation de la Plateforme Workplace définissent les conditions d’utilisation de Workplace et de traitement des données personnelles des Utilisateurs (ci-après les « Conditions d’utilisation de Workplace »). Les Utilisateurs doivent lire et accepter les Conditions d’utilisation de Workplace avant de s’inscrire à Workplace en cochant la case « J’ai lu et j’accepte les Conditions d’utilisation de Workplace ».**

**Les 4 éléments clés à retenir**

Workplace by Meta est une plateforme de communication interne sécurisée, totalement indépendante de votre activité publique et personnelle de Meta (Facebook).

Les données partagées sur Workplace n’appartiennent pas à Meta mais à Babilou Family. Par conséquent, ils ne peuvent pas être utilisés par Meta.

On s’attend à ce que les utilisateurs soient constructifs et respectent les autres membres de la communauté, leurs points de vue et leur travail.

Les employés ne sont pas tenus d’utiliser Workplace en dehors de leurs heures normales de travail. Babilou Family soutient le droit de se déconnecter après le travail et encourage fortement les employés à le faire.

**I – COMPTE ET ACCÈS**

**Cette politique s’applique à tous les employés de Babilou Family et à tout utilisateur ayant obtenu l’accès à Workplace par Babilou Family.**

**La plate-forme Workplace est accessible depuis n’importe quel appareil mobile ou PC via https://babilou.facebook.com. Les applications Workplace et Workplace Chat sont toutes deux téléchargeables sur les téléphones portables fonctionnant sous les systèmes d’exploitation iOS ou Android.**

Afin d’être ouverte au plus grand nombre, la Plateforme Workplace est accessible quel que soit le matériel, professionnel ou personnel.

**Les employés qui ne disposent pas d’appareils professionnels adaptés (fournis par Babilou Family) et qui souhaitent avoir un accès complet aux fonctionnalités du Workplace sont informés que la connexion et la navigation se font depuis leur smartphone ou ordinateur personnel.**

**Cela implique une consommation accrue de leur batterie ainsi que de leurs données personnelles sur Internet (3G/4G). De plus, l’accès à Workplace et Workplace Chat via des applications mobiles implique l’utilisation de RAM sur les terminaux personnels.**

**Babilou Family ne saurait être tenu responsable d’une utilisation excessive de la batterie, des données internet ou de la mémoire sur les terminaux personnels des utilisateurs.**

Babilou Family fournit aux employés un compte Workplace en utilisant leur adresse e-mail ou leur identifiant d’employé et se réserve le droit de limiter ou de suspendre l’accès au compte à tout moment, y compris lorsqu’un utilisateur contrevient aux présentes Conditions d’utilisation.

Sous réserve de l’acceptation de la présente Charte générale d’utilisation de la Plateforme Workplace, cette inscription confère à l’Utilisateur le droit d’utiliser Workplace.

**II – OBJET ET OBJECTIFS**

Babilou Family est très attachée au lien social qui est une source essentielle de créativité et d’innovation. Dans ce contexte, le renforcement de la communication et de la collaboration est essentiel.

1. Workplace est une plate-forme interne pour la communication multidirectionnelle au sein de **Babilou Family.** Elle vise à donner à chacun la possibilité de s’exprimer ainsi qu’à briser les silos au sein de l’organisation.
2. Communiquer et collaborer : Workplace est conçu pour soutenir la communication et le partage d’informations au sein Babilou Family. C’est un moyen convivial, interactif et efficace pour les employés de communiquer avec leurs collègues, de partager des idées, des nouvelles, des initiatives et de collaborer sur des solutions, des méthodes, des projets et plus encore. Pour aider à soutenir le travail d’équipe, les employés peuvent créer des groupes et inviter leurs collègues ou rejoindre des groupes existants.
3. Construire un sentiment d’appartenance : Workplace est l’endroit idéal pour les employés de se connecter et d’interagir avec leurs collègues, par exemple pour accueillir de nouveaux employés, pour célébrer des anniversaires ou des réalisations collectives - pour demander des commentaires sur une idée ou une proposition liée au travail, pour participer à des projets transverses...

**III – PARTAGE DE CONTENUS ET D’INFORMATIONS**

Certaines informations ne sont pertinentes ou destinées qu’à certains utilisateurs. Workplace propose trois types de groupes différents : ouvert, fermé et secret. Ces paramètres peuvent être utilisés pour contrôler qui voit quoi et pour éviter de spammer des collègues avec des informations qui ne sont pas pertinentes pour eux.

En règle générale, les employés doivent s’assurer qu’ils sélectionnent le bon groupe avant de publier quoi que ce soit sur Workplace, afin d’être certain qu’il atteint le public cible.

Les utilisateurs sont responsables des informations et des données qu’ils partagent via Workplace, ainsi que des messages qu’ils envoient et de tout ce qu’ils publient sur Workplace. Les utilisateurs peuvent interagir les uns avec les autres via des groupes existants (Workplace) ou via des messages privés (Workplace Chat). Ils peuvent également aimer, commenter et partager les publications d’autres utilisateurs. Les utilisateurs peuvent créer leurs propres groupes et inviter les employés de leur choix à les rejoindre. Les créateurs de groupe sont responsables du traitement des demandes et des invitations, de la suppression des membres du groupe, de la gestion des informations visibles par tous les utilisateurs et de l’archivage / suppression du groupe s’il n’est plus pertinent.

Chacun peut ainsi s’exprimer, réagir et commenter les publications émises par d’autres. Tout le monde accepte d’utiliser un langage respectueux. Nos valeurs partagées s’appliquent également à ce nouveau mode de communication et de collaboration.

**IV – RESPONSABILITES ET RESPECT DES DROITS DES PERSONNES**

Lorsqu’ils utilisent Workplace, les employés s’engagent à toujours faire preuve de respect envers les autres utilisateurs et Babilou Family. Nos valeurs communes s’appliquent également à ce mode de communication et de collaboration.

Par conséquent, les utilisateurs ne doivent pas :

* Publier des messages ou du contenu qui pourrait nuire à Babilou Family ou à son image
* S’engager dans toute activité qui exploite, nuit ou menace de nuire aux enfants.
* Publier tout contenu illégal tel que du contenu pornographique ou pénible, ou du contenu incitant à la violence ou à la haine, à l’automutilation, aux troubles de l’alimentation ou à l’abus de drogues.
* Utilisez Workplace pour faire quoi que ce soit d’illégal, malveillant, nuisible ou discriminatoire.
* Publier des messages ou du contenu qui pourraient nuire à autrui, ou qui ne sont pas constructifs / démontrent un manque de respect pour les autres utilisateurs, leurs opinions ou leur travail.
* Publier des messages ou du contenu faisant la promotion ou la critique d’un parti politique, d’une religion, d’une idée philosophique, d’un syndicat ou d’un mouvement social de quelque nature que ce soit.
* Masquer leur identité, usurpez l’identité d’une autre personne ou déformez votre affiliation avec une personne ou une entité.
* Interférer avec le bon fonctionnement de Workplace ou avec l’utilisation de Workplace par une autre personne.
* Accéder au contenu ou aux informations de Workplace ou de Workplace par des moyens non autorisés par Meta (y compris en collectant ou en scannant), contourner les contrôles d’accès ou tenter d’accéder à Workplace ou à ses systèmes, mots de passe et comptes associés de quelque manière que ce soit.
* Télécharger des virus, des programmes malveillants ou du code, ou faire quoi que ce soit qui pourrait endommager, désactiver, surcharger ou altérer Workplace et ses systèmes associés (par exemple, une attaque entraînant un déni de service ou une interférence avec l’affichage des pages ou d’autres fonctionnalités de Workplace).

Puisque Workplace est un espace neutre de partage, la bienveillance et le respect devraient toujours prévaloir. Les utilisateurs ne doivent pas publier de messages ou de contenu que d’autres employés pourraient trouver blessants, insultants ou injurieux. Tout message qui contrevient à cette règle sera immédiatement supprimé par les administrateurs - soit à leur propre discrétion, soit parce que le message a été signalé par d’autres utilisateurs.

Babilou Family ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou préjudice subi par les utilisateurs lors de l’accès, de la connexion à Workplace, du téléchargement de matériel ou de programmes informatiques sur Workplace.

Babilou Family ne saurait être tenu responsable des dommages, pertes ou préjudices subis par les utilisateurs sur Workplace du fait de l’utilisation de logiciels non fournis par Babilou Family.

**V – UTILISATION DE LA PLATEFORME**

**Workplace est un outil de travail clé pour Babilou Family. Les employés sont invités à se connecter régulièrement afin de rester au courant des dernières nouvelles de l’entreprise.**

Pour être ouverte au plus grand nombre, la Plateforme Workplace est accessible quel que soit le matériel, professionnel ou personnel.

L’accès à Workplace est basé sur le volontariat et est illimité. Il n’y a pas de temps consacré à sa consultation pendant les heures de travail.

La connexion ne doit pas interférer avec la vie personnelle ou professionnelle des employés : il vous est demandé de faire un usage raisonnable et mesuré de Workplace.

Par conséquent, il est demandé d’utiliser Workplace et Workplace Chat entre 8h et 20h du lundi au vendredi uniquement. Cela vous aidera, vous et vos collègues, à maintenir un équilibre entre votre vie professionnelle et votre vie personnelle et familiale, compte tenu des notifications envoyées. Il est également possible de configurer les notifications de la plateforme depuis votre compte ainsi que d’activer une fonction « ne pas déranger ».

**VI – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

**1 – Dispositions légales**

**La plateforme Workplace et son contenu sont la propriété de Babilou Family et ne peuvent être utilisés sans autorisation écrite préalable. Le contenu de Workplace comprend tous les éléments qui le composent, et notamment la structure, la mise en page, toutes les photographies, images, illustrations, textes, graphismes, multimédia (audio et vidéo), marques, logos...**

**Ils sont protégés notamment par le droit d’auteur, le droit des marques et le droit à l’image et ne peuvent être copiés ou imités en tout ou partie sauf autorisation expresse de Babilou Family.**

**Ainsi, le contenu de Workplace ne peut être, en tout ou partie, vendu, reproduit, distribué, modifié, présenté au public, affiché ou intégré dans une œuvre dérivée, à des fins publiques ou commerciales, ou présenté sur un autre site Internet et, d’une manière générale, sur quelque support que ce soit. Toute atteinte aux présentes stipulations et/ou aux droits de propriété intellectuelle de la Babilou Family constituerait un acte de contrefaçon dont l’auteur sera tenu civilement et pénalement responsable et pourra entraîner des poursuites judiciaires à votre encontre.**

**2. Droits d’auteur :**

Certaines images sur Workplace sont soumises aux lois sur les droits d’auteur et d’autres aux lois sur les images. Toute utilisation d’une photo du lieu de travail doit être approuvée à l’avance. Les reproductions, transmissions, modifications, réutilisations à des fins publicitaires, commerciales ou d’information, de tout ou partie du site, doivent faire l’objet d’une demande préalable d’autorisation.

**3. Droit à l’image :**

**Sur Workplace, il est entendu que l’image du salarié est celle qu’il reflète dans le cadre de son activité professionnelle, c’est-à-dire en dehors de son domicile ou de son environnement personnel.**

**En acceptant les termes de ces conditions d’utilisation de Workplace, les utilisateurs acceptent expressément que leurs images puissent être publiées sur Workplace. Si les utilisateurs ne souhaitent plus que leurs images soient publiées, ils peuvent envoyer un refus écrit à leur administrateur local Workplace. Sans ce signalement, Babilou présume que le salarié donne tacitement son consentement, sans réserve. Nous partons du principe que l’action d’avoir été filmé, enregistré ou pris en photo a été accomplie au vu et au su du salarié et qu’il ne s’y est pas opposé à ce moment-là, alors qu’il était en mesure de le faire.**

**Nous comptons sur la bienveillance de chacun envers les autres, dans le respect des libertés, pour collecter des images qui ne portent pas préjudice.**

**Par ailleurs, pour tous les enfants figurant sur les photographies publiées sur Workplace, les parents doivent avoir signé au préalable une autorisation de droit à l’image. Toute photographie ne bénéficiant pas de cette autorisation doit être floue ou supprimée.**

**VII- PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

**Babilou Family agit en tant que contrôleur de données et désigne Meta en tant que processeur de données en vertu de l’accord Workplace. Le traitement des données personnelles est mis en œuvre via la politique de confidentialité de Workplace :**<https://www.workplace.com/legal/FB_Work_Privacy>

**Les droits des utilisateurs en matière de protection des données personnelles sont régis par la réglementation locale applicable conformément à** la **charte des utilisateurs de Babilou Family.**